

Le 16 mars 2016

Objet : Demande d'accès n° 2015-05-90 – Lettre réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande relative aux grilles d'attestation et aux attestations des rapports de réhabilitation faits en janvier 2013 et en février 2014 pour la propriété située au 1675, boulevard Jean-Talon Ouest, à Québec.

Vous trouverez en pièce jointe deux documents demandés. Il s'agit de :

1. Formulaire d'attestation de réalisation de travaux de réhabilitation signé le 10 mars 2014, 1 page;
2. Grille d'attestation de réalisation de travaux de réhabilitation, 12 pages.

Par ailleurs, après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucune grille ni rapport de réhabilitation concernant ce terrain pour le mois de janvier 2013.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Mathilde Gagnon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

20 MARS 2014

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA CAPITALE NATIONALE
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

FORMULAIRE D'ATTESTATION

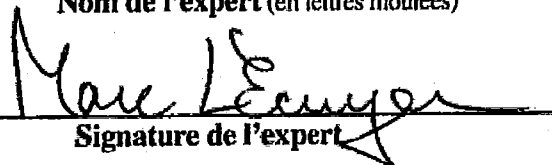
RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec (arrondissement Des Rivières), Québec.	
N ^{os} de lots : lot 1 021 723 (sa partie ouest occupée par La Corporation Corbec entre 1996 et juillet 2012)	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 46,862° Nord Longitude : 71,300° Ouest
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom : John Hall, président	
Nom de l'entreprise : La Corporation Corbec	
Adresse : 1, rue Provost, suite 201, Montréal (Lachine)	Code postal : H8T 1A1
N ^o de téléphone : 514.364.4000	N ^o de télécopieur : 514.365.9222
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : «Réhabilitation complémentaire de site – La Corporation Corbec: 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec (Charlesbourg), Québec. », N/Réf: TX 12 1383 01.	
Firme : AMEC Environnement & Infrastructure	
Auteur : Olivier Guilbault, Rinaldo Cristiano, Marc L'Écuyer	Date : 13 février 2014

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

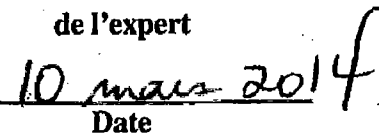
MARC L'ECUYER

Nom de l'expert (en lettres moulées)


Signature de l'expert

168

Numéro d'identification
de l'expert


Date

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation

GRILLE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, La Corporation Corbec :1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec (Charlesbourg), Québec	N° DE DOSSIER¹ : TX12138301.4000
NOM DU CLIENT : La Corporation Corbec	N° D'IDENTIFICATION² : 168
A compléter par le Ministère	
NOM DU VÉRIFICATEUR DU MINISTÈRE :	

INSTRUCTIONS

L'information à inscrire dans les colonnes de la grille d'attestation est précisée ci-dessous (si l'espace n'est pas suffisant, veuillez joindre des pages complémentaires) :

- **TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :** Inscrire le titre (à la page 2) et il sera répété sur chacune des pages de la grille.
- **ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION :** indiquer si l'élément est présenté et traité dans le rapport de réhabilitation à attester en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N/A ».
- **ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION :** à remplir seulement pour les éléments qui sont spécifiés dans le plan de réhabilitation qui a été approuvé par le MDDEP au préalable en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N/A ».
- **RÉFÉRENCE :** indiquer la page et la section où l'élément est traité dans le rapport de réhabilitation.
- **JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN :** indiquer la justification donnée par l'auteur de l'étude à l'égard de l'élément n'est pas traité ou est différent du plan de restauration dans le rapport de réhabilitation ainsi que le numéro de la page correspondante.
- **COMMENTAIRES :** l'expert peut émettre un commentaire en relation avec l'élément évalué.
- **N/A :** Non applicable : Lorsqu'un élément n'avait pas à être considéré dans la réhabilitation du terrain en cause.

¹ Numéro de dossier du consultant.

² Numéro d'identification de l'expert.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
1 Identification du propriétaire ou du locataire									
1.2 Résumé du contenu du rapport des travaux de réhabilitation	√			√			Section 1.0, page 1.		
2 Localisation du terrain									
2.1 Nom de l'entreprise	√			√			Section 1.0, page 1.		
2.2 Adresse du terrain (n° civique)	√			√			Section 1.0, page 1.		
2.3 Coordonnées (latitude, longitude)	√			√			Section 4.0, page 5		
2.4 N°s de lots	√			√			Section 1.0, page 1.		
2.5 Nom du cadastre	√			√			Section 1.0, page 1.		
3 Introduction									
3.1 Problématique	√			√			Section 1.0, page 1.		
3.2 Objectif de réhabilitation	√			√			Section 1.0, page 1. Et Section 3.0, page 5		
3.3 Description sommaire des travaux	√			√			Section 1.0, page 1.		
3.4 Le plan de réhabilitation a été approuvé par le ministre (voir consigne n° 5)	√			√			Section 1.0, page 1.		oui

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)		RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui			
4 Travaux de réhabilitation							
4.1 Les techniques d'excavation des sols décrites dans le rapport de réhabilitation correspondent à celles prévues au plan de réhabilitation	✓			✓	Section 5.4, page 8		
4.2 Les modifications au plan d'excavation prévu (indication de la localisation et des volumes de sols en supplément ou en moins) sont présentées dans le rapport, le cas échéant	✓			✓	Section 5.2, pp.6-7	Les excavations ont été réalisées en fonction des résultats de caractérisation des parois et des fonds. Compte tenu d'une excavation de sols contaminés réalisée à l'extérieur du bâtiment, les volumes de sol excavés ont été supérieurs à ceux anticipés dans le plan de réhabilitation.	
4.3 La méthode de ségrégation des sols contaminés excavés (A-B) (B-C) (C-D) ³ (> D) ⁴ est conforme à ce qui a été prévu au plan de réhabilitation	✓			✓	Section 8.5, page 16		
4.4 Les conditions de l'entreposage temporaire des sols contaminés sur le terrain (ex. : recouvert de toiles étanches) respectent le plan de réhabilitation	✓			✓	Section 5.4, page 8	Sols contaminés chargés directement dans camions au lieu d'être entreposés	

³ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du règlement).

⁴ Sols dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4.5 La procédure d'échantillonnage des sols pour le contrôle du fond et des parois d'excavation est conforme au Guide de caractérisation des terrains	✓			✓			Section 6.1, page 10		
4.6 Un minimum d'un échantillon de sol est prélevé dans le fond et dans chaque paroi des excavations et est analysé conformément au Guide de caractérisation des terrains	✓			✓			Tableaux 1 et 2.		
4.7 Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité sur le terrain est complet (voir consigne n° 1)	✓			✓			Section 6.1, pages 10 et 11		
4.8 Prélèvement d'échantillon de sols ponctuel lors d'une contamination en composés organiques volatils (COV)			✓			✓			Aucune contamination en COV
4.9 Conservation des échantillons telle que décrite dans le Guide de caractérisation des terrains	✓			✓			Sections 6.1 et 6.2, pages 10 et 11		
4.10 Les paramètres analysés respectent ceux présentés au plan de réhabilitation	✓			✓			Section 6.3, page 11		
4.11 Le nombre d'échantillons pour la caractérisation des sols en piles est adéquat et respecte les exigences du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales		✓				✓	Section 5.4, page 8	Pas de sols mis en piles. La caractérisation des sols excavés a été faite en considérant les résultats des études de caractérisation.	
4.12 Plan à l'échelle du terrain présentant la localisation des excavations telles que réalisées (en indiquant les résultats analytiques des échantillons de sols dans les parois et dans le fond)	✓						Figures 2 et 3		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4.13 Profils des parois finales des excavations en localisant les échantillons prélevés et analysés (joint en annexe)	✓			✓			Section 7.2, page Figures 2 et 3.		
4.14 Tableau de données sur les volumes de sols excavés en fonction du niveau de contamination	✓			✓			Tableau 5.		
5 Gestion des sols									
5.1 La gestion des sols contaminés A-B et B-C respecte le plan de réhabilitation et la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les règlements ⁵ (voir consigne n° 7)	✓			✓			Section 8.5, page 16		
5.2 Les remblais hétérogènes excavés et ayant subi un traitement primaire (ex. : tamisage) sont caractérisés en piles selon la méthode du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales ou à même le con-voyeur pour en déterminer la gestion tel que prévu au plan de réhabilitation			✓			✓			Absence de remblais hétérogènes.

⁵ Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
5.3 La destination des sols contaminés > C (ou valeurs limites de l'annexe II du RPRT) et > ou égale aux valeurs limites du RESC respecte le plan de réhabilitation, la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que le RESC	✓			✓			Section 5.4, page 8		
5.4 Bordereaux de transport des sols contaminés dans un lieu autorisé indiquant le niveau de contamination, les quantités (en masse ou en volume) et la destination (joint en annexe)	✓			✓			Annexe 4		
6 Gestion des matières résiduelles									
6.1 La gestion des matières dangereuses hors site respecte le plan de réhabilitation et le RMD			✓				Section 7.2, page 13	Aucune matière résiduelle dangereuse ou non, n'a dû être gérée, à part la dalle de béton.	Voir commentaire du point 6.1.
6.2 Bordereaux de transport (document d'expédition) des matières dangereuses dans un site autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joint en annexe)			✓						
6.3 La gestion des matières résiduelles non dangereuses respecte le plan de réhabilitation	✓			✓			Section 5.4, page 8		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
	6.4 Bordereaux de transport des matières résiduelles non dangereuses dans un lieu autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joints en annexe)	✓			✓				
6.5 Dans les cas de valorisation de matières résiduelles sur un terrain, la façon d'évaluer la biodisponibilité respecte le plan de réhabilitation			✓			✓			
6.6 La gestion des matériaux de démantèlement qui ne font pas l'objet d'un plan de démantèlement respecte le plan de réhabilitation			✓			✓	Section 7.2, page 13	Aucune matière résiduelle dangereuse ou non, n'a dû être gérée, à part la dalle de béton.	Aucun autre matériau de démantèlement n'a du être géré
7 Gestion des eaux									
7.1 La gestion des eaux en fond d'excavation respecte le plan de réhabilitation	✓					✓	Section 7.3, page 13	L'eau dans les excavations (très faible quantité) était mélangée à des sols et ne permettait pas son échantillonnage et son analyse.	
7.2 La gestion des phases flottantes ou des phases libres respecte le plan de réhabilitation			✓			✓	Section 5.4, page 9	Aucune phase flottante n'a été observée.	
8 Gestion des matériaux de remblais									
8.1 La qualité des sols de remblais provenant de l'extérieur est spécifiée et respecte ce qui était prévu au plan	✓					✓	Section 8.5, page 16		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec							
ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION		ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non		
8.2 La quantité et qualité des sols du terrain qui sont réutilisés comme remblais sont spécifiées et respectent ce qui était prévu au plan	✓			✓		Section 8.5, page 16	
8.3 Plan à l'échelle de localisation des sols contaminés laissés en place et des sols contaminés (A-B) (B-C) ⁶ utilisés comme remblais (inscrire les volumes de sols résiduels à INFO)	✓			✓		Figure 3	INFO :- m3 Des sols A-B ont été réutilisés pour le remblayage du fond des excavations EXC5 et EXC6 (voir figure 3). La position des sols B-C des parois est illustrée au figure 2.
9 Analyses chimiques							
9.1 Rapports analytiques fournis et signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec	✓			✓		Annexe 3	
9.2 Contrôle de qualité des analyses chimiques	✓			✓		Annexe 3	

⁶ Les sols gérés sur le terrain d'origine doivent respecter la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
9.3 Tableau des résultats des analyses chimiques comparées aux valeurs limites du RPRT ⁷ et aux valeurs limites du RESC et, le cas échéant, aux critères d'usage de la Politique pour les eaux souterraines	✓			✓			Tableau 1		
9.4 Laboratoire accrédité par le MDDEP pour les analyses effectuées	✓			✓			Section 6.3, page 11 et Annexe 3.		
10 Traitement sur place (in situ) des sols et de l'eau souterraine									
10.1 Description de la technologie de traitement				✓					Pas de traitement sur place.
10.2 Description des équipements et des infrastructures utilisées				✓					
10.3 Objectifs de traitement visés				✓					
10.4 Vérification des émissions de gaz dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi)				✓					
10.5 Vérification des rejets (eau souterraine et de surface) dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi et respect des critères et normes applicables)				✓					

⁷ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du Règlement). Si les paramètres ne sont pas listés au RPRT, les critères de la Politique doivent être utilisés, le cas échéant (ex. : soufre).

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
10.6 Description du programme de suivi pour déterminer l'efficacité du traitement (tableau des résultats d'analyses avant, pendant et après traitement) (sol - eau souterraine)			✓			✓			
10.7 La désaffectation des installations			✓			✓			
11 Mesures de gestion du risque									
11.1 Respect de l'avis de restriction d'utilisation si le terrain a fait l'objet de mesures de confinement, de contrôle et de suivi			✓			✓			Pas de mesures de gestion du risque
11.2 Les mesures de gestion du risque, autres que l'excavation des sols (mesures de confinement, de contrôle et de suivi) ont été faites selon le plan de réhabilitation			✓			✓			
11.3 L'avis de restriction d'utilisation a été inscrit au Registre foncier du Québec dans un bureau de la publicité des droits			✓			✓			
12 État du terrain à la suite des travaux de réhabilitation									
12.1 Résumé de la qualité des sols de tout le terrain suite à la réhabilitation (référence aux travaux de réhabilitation et études de caractérisation antérieures, le cas échéant)	✓			✓			Section 8.1, pages 13 et 14		
12.2 Plan présentant la qualité des sols de tout le terrain (localisation des stations d'échantillonnage et résultats)	✓			✓			Figures 2 et 3		
12.3 Résumé de la qualité de l'eau souterraine	✓			✓			Section 8.3, page 14		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : Réhabilitation complémentaire de Site, 1675, Boulevard Jean-Talon Ouest, Québec

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
13 Démantèlement des bâtiments, infrastructures, structures et équipements									
13.1 Les travaux de démantèlement ont été attestés (la grille d'attestation pour le démantèlement est complétée et jointe à la présente)									Pas de démantèlement des installations en date du rapport de réhabilitation, hormis la dalle de béton pour accéder aux sols à excaver pour fins de disposition.
14 Conclusion et recommandations (voir consigne n° 3)									
14.1 L'objectif de réhabilitation prévu au plan a été atteint : <ul style="list-style-type: none"> • dans les sols • dans l'eau souterraine (inscrire si oui ou non l'objectif a été atteint à INFO dans la colonne « commentaires »)							Section 9.0, page		INFO : Objectifs atteints : Sols : OUI Eau souterraine : Corbec s'est engagée à faire un suivi de la qualité des eaux souterraines sur 2 ans suite aux travaux de réhabilitation (voir point suivant)
14.2 Si la qualité de l'eau souterraine dépasse les critères d'usage, un suivi est recommandé dans le rapport (inscrire à INFO [paramètres, fréquence, durée] dans la colonne « commentaires »)							Section 9.0, pages 16 et 17		INFO : Paramètres : Zinc Fréquence : 2 x/an Durée : 2 ans
15 Signature de l'auteur du rapport des travaux de réhabilitation							Section 10.0, page 18		

